



Le collectif de riverains du Val d'Europe,
« Laissez-passer.fr »

Monsieur Jean-Luc Marx
Préfet de Seine-et-Marne
12 Rue des Saints-Pères
77010 Melun

Val d'Europe, le 04/10/2014

Copie adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République
- Madame la Directrice départementale de la sécurité publique
- Monsieur le Commissaire de Chessy
- Monsieur le Président du SAN du Val d'Europe
- Monsieur le Maire de Bailly-Romainvilliers
- Monsieur le Maire de Chessy
- Monsieur le Maire de Coupvray
- Monsieur le Maire de Magny-le-hongre
- Monsieur le Maire de Serris

Objet : Demande de rétablissement du plan Vigipirate sur la totalité de l'Esplanade de Chessy

Monsieur le Préfet,

Pour la troisième fois consécutive ⁽¹⁾ les juges administratifs viennent de rappeler que l'Esplanade de Chessy, espace situé en dehors des parcs Disneyland et devant les gares RER et TGV, appartient bien au domaine public.

⁽¹⁾ Cour Administrative d'Appel de Paris du 19 septembre 2014 (N°13PA03467)
Tribunal Administratif de Melun du 05 juillet 2013 (N°1203526/2)
Ordonnance du juge des référés du 23 août 2012 (N°1206503/6)

Pourtant, l'Esplanade de Chessy continue encore à être contrôlée, et ce depuis deux ans, par une société privée qui impose un filtrage systématique des piétons, clients ou non des parcs.

Nous rappelons que ces contrôles privés sur l'espace public n'ont jamais été demandés par la Préfecture.

Il existe de surcroît une servitude de passage piéton sur cet espace qui ne justifie aucunement la présence de points de contrôles à cet endroit.

Outre la légalité des contrôles privés que nous contestons, nous soutenons que cette situation met en danger notre sécurité.

En effet, alors que la France est directement visée par des menaces terroristes et que le Ministère de l'intérieur appelle à un renforcement du plan Vigipirate, en particulier sur les sites touristiques, le parc continue à exercer lui-même sur cet espace public le contrôle de l'ensemble des piétons, touristes, franciliens et riverains.

Étant donnés les pouvoirs limités d'intervention des sociétés privées de surveillance par rapport au savoir-faire des forces officielles de police et militaires, nous contestons le maintien du dispositif privé actuel qui n'est pas en mesure de répondre à ces nouvelles menaces.

Plus inquiétant, le fait de considérer encore privée cette partie de l'esplanade, empêche le plan Vigipirate et ses patrouilles de sécurité de s'exercer pleinement sur la totalité de l'espace public et au plus près de l'entrée des parcs.

De ce fait, le centre de gravité du parc a été déplacé sur l'Esplanade, de surcroît au dessus des voies ferrées et près de la sortie de secours du RER, faisant ainsi courir un risque à l'ensemble de la collectivité.

Nous précisons qu'après instruction, et pour répondre à l'inquiétude du parc, la Cour Administrative d'Appel de Paris a indiqué que les filtrages privés de la clientèle pouvaient être replacés à l'entrée des parcs à thèmes, comme auparavant, sans que cela ne nuise à la sécurité des visiteurs.

Dans ces conditions, aucune raison ne s'oppose à la reprise de contrôle du domaine public par les autorités. Rien ne justifie non plus la présence d'agents privés sur l'Esplanade, ni l'obligation du public de l'Esplanade de se soumettre au règlement intérieur du parc.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir rétablir le plan Vigipirate et ses patrouilles de sécurité sur l'ensemble de l'Esplanade, afin de confier notre sécurité à des professionnels de police ou militaires qualifiés, qui seuls disposent de moyens dissuasifs et de riposte adaptés, et non plus à une entreprise privée spécialiste du divertissement mais pas de la sécurité du public.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le collectif de riverains du Val d'Europe,
« Laissez-passer.fr »